



## Volume 3 no 21 - Le 15 mai 2018

Voici votre Flash Info, une publication hebdomadaire du SPGQ qui propose un survol de l'actualité touchant votre syndicat. Si des événements exceptionnels surviennent, le SPGQ vous en transmettra les détails dans les plus brefs délais par le biais d'envois de dernière heure.

Bonne lecture!

### *Négociation de l'unité fonction publique*

## **TOURNÉE DE VOTE DE L'UNITÉ FONCTION PUBLIQUE**

Le 22 mars 2018, le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) et le SPGQ signaient une entente de principe. Le 14 avril, l'Assemblée des déléguées et délégués syndicaux de la fonction publique (ADS) recommandait aux membres l'adoption de l'entente de principe lors d'une [tournée de vote qui se tiendra du 15 mai au 6 juin](#).

Pour vous aider à voter de façon éclairée, le SPGQ vous fournit donc les documents suivants :

- [Les faits saillants de l'entente de principe](#)
- [Tableaux sur les échelles de traitement de la fonction publique pour la période 2016-2019](#)
- [Un tableau reflétant les augmentations salariales par corps d'emplois au 18e échelon entre 2015 et 2020](#)

Vous pouvez également consulter dès maintenant le [Calculateur](#) sur le site WEB du SPGQ. Celui-ci vous permettra de connaître votre taux de traitement au 2 avril 2019, soit la date de l'intégration de la nouvelle structure salariale.

Le résultat de la tournée de vote sera dévoilé lors de l'ADS du samedi 9 juin 2018.

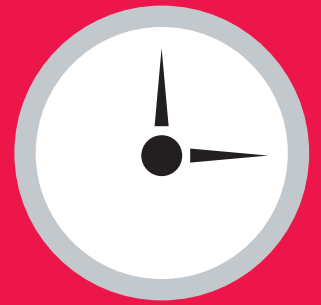
## **Important**

**Si un membre ne peut assister à la réunion qui doit avoir lieu à proximité de son lieu de travail, il pourra participer, à ses frais, à une autre réunion de l'assemblée générale de la fonction publique au calendrier.**

### **Vote téléphonique**

Tel que prévu à l'article 4.6 des Statuts du Syndicat, pour permettre au membre dont le port d'attache ou le lieu de travail est situé à plus de 100 kilomètres aller-retour du lieu où se tient le vote de l'assemblée générale des membres et pour permettre au membre qui est employé à l'extérieur du Québec, ou qui est en situation d'isolement ou d'absence prolongée de vingt jours ouvrables ou plus pour cause de maladie, d'accident du travail ou de vacances, d'exercer son droit de vote, il y aura un vote téléphonique le lundi 4 juin 2018. Il s'agira de communiquer au 1 800 463-5079 entre 9 h et 12 h ou 13 h et 16 h 30.

**Questions sur la négociation : [negotiation@spgq.qc.ca](mailto:negotiation@spgq.qc.ca)**



*Injustice salariale pour le personnel professionnel des collèges*

## **LE SPGQ DEMANDE D'ÊTRE ENTENDU PAR LES MINISTRES DAVID ET ARCAND**

Le SPGQ demande d'être enfin entendu par la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, Hélène David et par le président du Conseil du trésor, Pierre Arcand afin que le gouvernement répare l'injustice dont sont victimes les conseillers pédagogiques qui seront, dès avril 2019, payés 4 000 \$ de moins que leurs collègues professeurs dans les collèges.

À la suite de la ratification, en 2017, de la convention collective des 750 professionnelles et professionnels des collèges du SPGQ, des comités ont été mis sur pied afin, entre autres, de régler le problème d'attraction et de rétention chez les conseillers pédagogiques.

« Les conseillers pédagogiques représentent 46 % de nos membres dans les collèges. Après la signature de la convention collective, le gouvernement s'était pourtant engagé à réparer une iniquité flagrante qui fait en sorte que les conseillers pédagogiques des collèges seront payés 4 000 \$ de moins que leurs collègues professeurs. Nous exigeons donc que les rangements de nos conseillers soient revus à la hausse pour réparer cette injustice », explique le président du SPGQ, Richard Perron.

[>> Lire le communiqué complet diffusé par le SPGQ](#)

*Le SPGQ dans les médias*

## **LE QUÉBEC, UN ÉTAT OU UN CLUB-ÉCOLE ?**

L'État québécois peine depuis de nombreuses années à attirer du personnel et à retenir ses employés les plus prometteurs, qui partent pour travailler au fédéral, au municipal, ou encore pour le privé, en raison d'une politique de rémunération peu concurrentielle, dénoncent des syndicats. Le gouvernement dit chercher des moyens d'offrir des conditions de travail plus attrayantes.

[>> Lire l'article complet publié sur Radio-Canada.ca](#)



### *Action mobilisation*

## **LE SPGQ MANIFESTERA À GATINEAU**

Le SPGQ convie tous ses membres de Gatineau à une manifestation le 18 mai de 12 h à 13 h. Le rassemblement aura lieu lors des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec où sera présent le ministre des Affaires municipales, Martin Coiteux.

Les négociations traînent toujours pour plus de 5000 de nos collègues des unités parapubliques, de l'Agence du revenu du Québec (ARQ) ; de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ), du Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ) et de la Société québécoise des infrastructures (SQI).

Nos membres se font offrir moins que les conditions offertes aux autres administrations publiques. De plus, les offres sont, dans certains cas, moins généreuses que celles du Front commun !

Cela est inacceptable !

L'activité festive ressemblera à l'[action du dimanche 29 octobre dernier](#) au Patro Roc-Amadour lors du brunch des associations libérales de la région de Québec. Du café et des beignes vous seront offerts nous ferons la distribution des dollars Couillard.

**Lieu :** Hilton Lac-Leamy, [3 boulevard du Casino](#), Gatineau

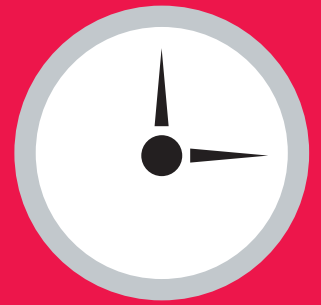
**Horaire :** 18 mai 2018, dès 12 h

### *Action mobilisation*

## **LE SPGQ S'INVITE AU COCKTAIL DE FINANCEMENT DE SÉBASTIEN PROULX !**

Une trentaine de membres de la fonction publique et des unités parapubliques du SPGQ ont manifesté le 9 mai dernier lors du cocktail de financement du Parti libéral organisé dans la circonscription du ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx. Les membres du SPGQ ont rappelé au ministre que la négociation n'est pas terminée dans plusieurs unités parapubliques et que l'expertise doit être reconnue pour tous nos membres.

[>> Visionner la vidéo](#)



### *Rappel important*

## **DEVOIR DE RÉSERVE : UN SAIN ÉQUILIBRE ENTRE LE POLITIQUE ET L'ADMINISTRATIF**

Dans son édition du 28 février 2018 (Flash info volume 3 no 14), le SPGQ rappelait à ses membres à l'approche des élections de faire preuve de neutralité politique et de réserve dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Depuis, plusieurs membres nous ont informés recevoir des mandats s'apparentant à des commandes politiques. Il nous apparaît donc important de vous préciser les règles en la matière, l'attitude à adopter dans une telle situation et de vous indiquer les gestes possibles à poser.

Il est clair que les professionnelles et professionnels ne peuvent recevoir de mandat provenant directement d'un cabinet ministériel. En vertu de la Loi sur la fonction publique, il est de la responsabilité du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme d'assumer la gestion des ressources humaines qui comprend notamment la planification, l'organisation et la direction des ressources humaines. À cet égard, le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme agit comme un pare-feu entre le politique et l'administratif. Dans une telle situation, nous vous invitons à en informer votre gestionnaire pour que la voie hiérarchique soit suivie par le personnel du cabinet ministériel.

Si malgré tout un mandat de nature politique vous était confié en suivant la hiérarchie normale, nous vous invitons à en discuter avec votre gestionnaire et lui indiquant par écrit votre malaise à réaliser ce mandat en lui rappelant votre obligation de devoir de réserve et de neutralité politique dans l'exercice de vos fonctions. Dans la situation où votre gestionnaire vous demandait de réaliser tout de même ce mandat, vous pourriez lui faire part de votre intention de demander l'avis du répondant à l'éthique de votre organisation et d'en informer votre délégation syndicale pour que cette situation soit discutée au comité ministériel des relations professionnelles (CMRP). Dans l'attente de réponses, vous devrez toutefois réaliser les mandats demandés. Vous pourrez toutefois inscrire les réserves appropriées dans votre note en y apposant votre signature.

## **CALENDRIER DES PROCHAINES INSTANCES**

### **Conseil syndical**

7 et 8 juin 2018

Centre des congrès de Lévis

5750, rue J.-B.-Michaud, LÉVIS

### **CMO**

8 juin 2018 (PM)

Centre des congrès de Lévis

5750, rue J.-B.-Michaud, LÉVIS

### **ADS**

9 juin 2018

Centre des congrès de Lévis

5750, rue J.-B.-Michaud, LÉVIS